

Eidg. Departement des Innern (EDI)

10.06.2005 - 09:33 Uhr

La Confédération approuve l'acquisition d'un terrain en vue du possible agrandissement de la Cinémathèque à Penthaz (VD)

(ots) - Le Conseil fédéral a décidé d'acquérir une parcelle pour permettre le futur agrandissement du bâtiment de la fondation de la Cinémathèque Suisse à Penthaz (VD). S'agissant de la réalisation des travaux de construction proprement dits, le Conseil fédéral se prononcera à une date ultérieure compte tenu de la situation financière. Soutenue par la Confédération, le canton de Vaud et la Ville de Lausanne, la Cinémathèque suisse rassemble, conserve, restaure et met en valeur le patrimoine cinématographique suisse (films, documents iconographiques et articles de presse). Les fonds comprennent aujourd'hui environ 70 000 copies de films, 2 millions de photos, 100 000 diapositives en couleur et 90 000 affiches. L'archivage requiert un volume de stockage supplémentaire de 470 m³ par année. Les collections de la Cinémathèque sont conservées à Penthaz (VD) dans un dépôt que la fondation avait transformé en 1992 avec le soutien de la Confédération, et que cette dernière a acquis en 1998 pour le mettre à l'usage de la fondation. Selon une étude réalisée sur mandat de la Confédération, les locaux actuels ne permettent plus de répondre aux exigences de conservation, et ce à la fois pour des raisons de place, de statique et de climat. Les fonds risquent d'être perdus si rien n'est entrepris. Aussi le Conseil fédéral envisage-t-il de bâtir à moyen terme une annexe sur la parcelle adjacente. Il a donc décidé d'acquérir le terrain nécessaire à la réalisation de ce projet. Le Conseil fédéral se prononcera ultérieurement sur la date et les modalités de réalisation du projet en fonction de la situation financière.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

Service de presse et d'information

Renseignements: Stefan Schwarz, chef des Affaires de direction,
Office fédéral de la culture, tél. 031 322 78 36

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100491528> abgerufen werden.